LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LEINS GARDONNENQUE EST EN DANGER

La Communauté de communes Leins Gardonnenque créée au 1er janvier 2002 avec un peu plus de 8000 habitants, compte aujourd'hui 12895 habitants au recensement DGF et est en danger !
La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), du 7 août 2015, impose des territoires intercommunaux d'au moins 15000 habitants. Les préfets ont désormais à charge de proposer de nouveaux découpages qui tiennent compte notamment de ce nouveau seuil.

POURTANT :

ACCESSIBILITÉ

→ Un travail en proximité avec les communes autour des deux gares du territoire pour la redynamisation des quartiers dans le cadre du Contrat d'axe.
→ La réalisation d'un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) ainsi que d'un diagnostic des bâtiments (accessibilité et énergie).

CULTURE

→ Une programmation culturelle riche avec 6 évènements et 45 spectacles par an.
→ 28 séances de cinéma itinérant, dont 10-12 en plein air.
→ Du matériel de prêt pour les associations : barnums, estrade, 2 minibus, écrans…
→ Un site Internet pour chaque commune.
→ Des panneaux d'informations lumineux.
→ Des publications : livre-photo, cartoguide, revue historique annuelle…
→ 15 000 euros de subventions aux associations par an.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LEINS GARDONNENQUE C'EST :
- 14 COMMUNES
- 34 ÉLUS QUI SIÈGENT EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- UNE ÉQUIPE RÉDUITE DE 11 AGENTS TITULAIRES
- UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE 2,5 MILLIONS D'EUROS ET UN ENDETTEMENT TRÈS FAIBLE

ENFANCE JEUNESSE

→ 63 places de crèches réparties sur 4 établissements.
→ Un centre de loisirs et un espace jeunes pour les 3-17 ans.
→ Une bourse au permis de 250€ pour les moins de 25 ans.
→ Une ludothèque itinérante.
→ La prise en charge des Temps d'activités périscolaires depuis la rentrée 2014.
→ L'installation d'un tableau numérique dans chaque salle de classe de la petite section au CM2.
→ Un Point information jeunesse pour toutes les questions relatives aux jeunes (logement, santé, formation…), avec différentes actions (Carrefour des métiers au collège, Journée info vacances…).

TOURISME LOISIRS

→ L'entretien de 190 km d'itinéraires de randonnée.
→ La gestion du bassin de natation de Sauzet (et sa réhabilitation).
→ Une participation au Syndicat mixte de la Gardonnenque pour, notamment, le financement des halles des sports et des clubs sportifs.

ENVIRONNEMENT

→ La collecte des ordures ménagères et la gestion de la déchèterie.
→ Le balayage lavage mécanisé des rues.
→ La participation à tous les syndicats de bassin pour l'entretien des cours d'eaux qui traversent le territoire (Gardon, Vidourle, Droude).
→ Un service assainissement non collectif.
→ Des stations Top remplissage pour les agriculteurs du territoire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

→ Un défibrillateur par commune.
→ L'instruction des autorisations d'urbanisme.
→ L'adhésion à différents services : PREDICT (prévention des inondations), SACPA (fourrière animale)…
→ La mise en service d'un Système d'information géographique à destination des services techniques et administratifs de chaque commune.
→ Un service public conventionné avec Pôle emploi itinérant destiné aux demandeurs d'emploi, aux entreprises : le Relais emploi.
→ La création de zones d'activités économiques (11 lots vendus sur la commune de Moussac à 30€ le m², 30-40 lots en cours d'étude sur la commune de La Rouvière).

DES PROJETS

Enfin, la Communauté de communes Leins Gardonnenque c'est aussi des projets :
→ La création d'un Pôle enfance Jeunesse sur Saint-Geniès-de-Malgoirès, qui comprendra l'ouverture d'un Relais assistantes maternelles.
→ La mise en réseau des bibliothèques.
→ La création d'une Maison de pays (une boutique de producteurs, un restaurant, un bar à vin, des locaux d'exposition…).
→ Un parc refuge animalier.
→ Un nouvel équipement aquatique.
→ La prise en charge des temps de garderie vers un accueil déclaré (ALAE : accueil de loisirs associé à l'école).
→ Etc. etc.

Communauté de commune Leins Gardonnenque

Alors que lui reproche-t-on ?
Simplement, ne pas atteindre la barre des 15000 habitants.

LE PROJET

La loi NOTRe adoptée majoritairement, et en particulier par les élus de notre département, fixe un seuil de 15 000 habitants pour une intercommunalité.
La loi est la loi, mais **ce seuil n'est fondé sur aucun critère d'efficacité ou de progrès**. Concernant notre territoire, cette contrainte ne répond ni à la volonté ni aux besoins de ses habitants. Au contraire, **elle efface une histoire et une culture qu'ont commencé à écrire celles et ceux qui rassemblent les territoires de la Communauté de communes Leins Gardonnenque depuis plusieurs années**.
Cette décision arbitraire détruit un espoir, une ambition et des objectifs déjà réfléchis.

POURQUOI ?

Pourquoi l'agglomération de Nîmes ? Pour les services de la préfecture, « l'espace nîmois doit poursuivre sa montée en puissance pour maintenir son rang de troisième pôle urbain (après Toulouse et Montpellier) de la nouvelle grande région Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées au moment où l'agglomération de Perpignan se transforme en communauté urbaine »… Tout est dit ! **Mettre en place des méga-structures qui feront se vider les communes de leurs compétences et menaceront à terme l'existence des départements. Ces deux échelons sont pourtant indispensables pour répondre aux mieux aux besoins des habitants dans tous les domaines de leur vie.**

Communauté de communes Leins Gardonnenque

LA RÉALITÉ

Notre Communauté de communes Leins Gardonnenque, **véritable interface entre les agglomérations de Nîmes et d'Alès, est de taille humaine** avec ses 13 000 habitants actuels. Dans un espace rural dynamique, elle assure un service de proximité, un soutien aux projets communaux, une mutualisation des équipements et un véritable service de proximité à ses habitants. Son budget particulièrement sain permet de mener à bien une politique tournée vers l'amélioration de la vie sociale, l'organisation du territoire, le développement de la vie économique tout en assurant une gouvernance efficace et partagée.

LES CONSÉQUENCES

Fusionner avec l'agglomération de Nîmes qui compterait alors 41 communes et 260 000 habitants, **c'est perdre toutes ces valeurs et devenir un morceau d'un territoire dont la politique, les objectifs et les ambitions sont différents.**

QUE FAIRE ?

Vos élus ont donc choisi de « résister » selon deux stratégies :

- Faire une contre-proposition à la décision du préfet en ralliant des communes limitrophes pour atteindre au moins 15 000 habitants. C'est l'action que nous menons jusqu'au début du mois de décembre, période où chaque conseil municipal devra délibérer sur la proposition de la préfecture.
- Convaincre la Commission départementale de la coopération intercommunale, qui se réunira de janvier à mars 2016, d'amender la proposition du préfet en nous accordant une dérogation de quelques années.